

NOTE D'INFORMATION

Publication de la Ligne Directrice relative à la conduite des essais cliniques en situation d'urgence



Dans le cadre de ses missions de régulation et de supervision des recherches biomédicales interventionnelles, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication de la Ligne Directrice relative à la conduite des essais cliniques en situation d'urgence.

Cette ligne directrice a pour objectif de faciliter et d'encadrer la mise en œuvre accélérée des essais cliniques en réponse à des situations d'urgence sanitaire, tout en garantissant le respect des principes éthiques, scientifiques et réglementaires applicables à la recherche impliquant la personne humaine.

Elle définit les conditions d'éligibilité à la procédure d'urgence, les modalités d'instruction et d'évaluation accélérée des demandes, les délais spécifiques de prise de décision, ainsi que les exigences particulières en matière de suivi, de surveillance et de déclaration des données de sécurité.

Par l'instauration de procédures adaptées et proportionnées, cette ligne directrice vise à assurer une réponse rapide aux besoins de santé publique, tout en maintenant un niveau élevé de protection des participants et de qualité scientifique des recherches.

La ligne directrice est disponible sur le site officiel de l'AMMPS.

Rabat, le 23/04/2026

